



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA SOMME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro 29

24/04/2015

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS
N° 29 du 24/04/2015

SOMMAIRE

ARRÊTÉS DE LA PRÉFÈTE DE DÉPARTEMENT

MISSION DEPARTEMENTALE DE COORDINATION

Objet : Arrêté relatif à l'intérim du secrétaire général de la préfecture du lundi 2 mars au dimanche 8 mars 2015 inclus-----1

Objet : Arrêté de délégation générale de signature à M. Jean-Claude GENEY, Sous-Préfet d'Abbeville dans le cadre de son intérim des fonctions de secrétaire général de Préfecture du lundi 4 mai au dimanche 10 mai 2015 inclus----1

Objet : Arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-Claude GENEY, Sous-Préfet d'Abbeville dans le cadre de son intérim des fonctions de secrétaire général de Préfecture du lundi 4 mai au dimanche 10 mai 2015 inclus-----2

ARRÊTÉS DE LA PRÉFÈTE DE RÉGION

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Objet : Arrêté de subdélégation financière consentie par Mme Marie-Laure ETIENNE, Directrice Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Picardie-----4

AUTRES

ETABLISSEMENT PUBLIC MÉDICO-SOCIAL D'AMIENS

Objet : Avis de concours sur titres pour le recrutement d'aide médico-psychologique. Réf : Décret n°2007-1188 du 03 août 2007 portant statut particulier du corps d'aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière modifié-----5

Objet : Avis de concours sur titres pour le recrutement d'aide-soignants de classe normale Réf : Décret n°2007-1188 du 03 août 2007 portant statut particulier du corps d'aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière modifié-----6

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Objet : Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'un assistant socio-éducatif (emploi d'éducateur spécialisé) de la fonction publique hospitalière en vue de pourvoir un poste vacant dans cet établissement-----6

Objet : Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'un moniteur éducateur de la fonction publique hospitalière en vue de pourvoir deux postes vacants dans cet établissement-----7

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS
N° 29 du 24/04/2015

ARRÊTÉS DE LA PRÉFÈTE DE DÉPARTEMENT
MISSION DEPARTEMENTALE DE COORDINATION

Objet : Arrêté relatif à l'intérim du secrétaire général de la préfecture du lundi 2 mars au dimanche 8 mars 2015 inclus

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 132 ;
Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret du 2 juillet 2012 nommant Monsieur Jean-Charles GERAY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
Vu le décret du 6 août 2013 nommant Monsieur Jean-Claude GENEY, administrateur civil hors classe, sous-préfet d'Abbeville ;
Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;
Sur proposition du Secrétaire Général :

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Jean-Claude GENEY, administrateur civil hors classe, sous-préfet d'Abbeville, est chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Somme du lundi 4 mai au dimanche 10 mai 2015 inclus.

Article 2 : Le sous-préfet d'Abbeville est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 23 avril 2015.

La Préfète,

Signé : Nicole KLEIN

Objet : Arrêté de délégation générale de signature à M. Jean-Claude GENEY, Sous-Préfet d'Abbeville dans le cadre de son intérim des fonctions de secrétaire général de Préfecture du lundi 4 mai au dimanche 10 mai 2015 inclus

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 132 ;
VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;
VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret du 2 juillet 2012 nommant Monsieur Jean-Charles GERAY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
VU le décret du 20 juillet 2012 nommant Monsieur Joël DUBREUIL, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet de Péronne ;

VU le décret du 6 août 2013 nommant Monsieur Jean-Claude GENEY, administrateur civil hors classe, sous-préfet d'Abbeville ;
VU le décret du 27 mars 2014 nommant Monsieur Baptiste ROLLAND, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;
VU le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;
VU l'arrêté ministériel du 08 août 2014 portant nomination de Madame Colette VON TOKARSKI, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de chargé des fonctions de sous-préfet d'arrondissement de Montdidier, à compter du 1er septembre 2014, pour une période de cinq ans jusqu'au 31 août 2019 inclus ;
VU l'arrêté préfectoral du 23 avril 2015 chargeant Monsieur Jean-Claude GENEY, administrateur civil hors classe, sous-préfet d'Abbeville, de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Somme du lundi 4 mai au dimanche 10 mai 2015 inclus,
SUR proposition du Secrétaire Général :

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude GENEY, administrateur civil hors classe, sous-préfet d'ABBEVILLE, chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Somme, pour signer du lundi 4 mai au dimanche 10 mai 2015 inclus tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents, correspondances administratives diverses relevant des attributions de l'Etat dans le département ainsi que tous requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions, à l'exception :

1. des mesures concernant la défense nationale ;
2. des ordres de réquisition du comptable public ;
3. des arrêtés de conflit.

Article 2 :

Au titre de la politique de la ville, sur l'ensemble du département, Monsieur Jean-Claude GENEY, administrateur civil hors classe, sous-préfet d'Abbeville, chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Somme est habilité à signer du lundi 4 mai au dimanche 10 mai 2015 inclus tous actes et documents administratifs, correspondances et pièces comptables relevant de cette mission.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude GENEY, administrateur civil hors classe, sous-préfet d'Abbeville, chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Somme du lundi 4 mai au dimanche 10 mai 2015 inclus, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée, dans l'ordre, par Monsieur Baptiste ROLLAND, directeur de cabinet de la préfète de la région Picardie, préfet de la Somme, Monsieur Joël DUBREUIL, sous-préfet de Péronne et Madame Colette VON TOKARSKI, Sous-Préfète de Montdidier.

Article 4 :

Le sous-préfet d'Abbeville, le directeur de cabinet du préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, le sous-préfet de Péronne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 23 avril 2015

La Préfète,

Signé : Nicole KLEIN

Objet : Arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-Claude GENEY, Sous-Préfet d'Abbeville dans le cadre de son intérim des fonctions de secrétaire général de Préfecture du lundi 4 mai au dimanche 10 mai 2015 inclus

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,

VU le décret du 2 juillet 2012 nommant Monsieur Jean-Charles GERAY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

VU le décret du 6 août 2013 nommant Monsieur Jean-Claude GENEY, administrateur civil hors classe, sous-préfet d'Abbeville, ;

VU le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 portant organisation des services de la préfecture ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 avril 2015 chargeant Monsieur Jean-Claude GENEY, administrateur civil hors classe, sous-préfet d'Abbeville, de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Somme du lundi 4 mai au dimanche 10 mai 2015 inclus,

SUR proposition du Secrétaire Général :

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude GENEY, administrateur civil hors classe, sous-préfet d'Abbeville, chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Somme du lundi 4 mai au dimanche 10 mai 2015 inclus, en tant que responsable de budget opérationnel de programme (BOP) à l'effet de :

1°) recevoir les crédits du programme « Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes » relevant de la mission « Avances aux collectivités territoriales » pour le BOP n° 833 « Avances sur impositions » et du programme « Prêts et avances à des particuliers ou à des associations » relevant de la mission « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » pour le BOP n° 861 « Avances aux particuliers »

2°) répartir les crédits entre les services chargés de l'exécution,

3°) procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre ces services.

La présente délégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires constituant le budget.

Article 2 : Délégation est également donnée à Monsieur Jean-Claude GENEY, administrateur civil hors classe, sous-préfet d'Abbeville, chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Somme du lundi 4 mai au dimanche 10 mai 2015 inclus, en tant que responsable d'Unité Opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat relevant :

1) des BOP centraux suivants :

-BOP n°111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (action 2)

-BOP n°119 « Concours financiers aux communes et groupements de communes » (actions 1 et 2)

-BOP n°120 « Concours financiers aux départements » (actions 1 et 2)

-BOP n° 122 « Subventions pour travaux divers d'intérêt local » (action1)

-BOP n°122 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » (actions 1 et 3)

-BOP n°129 « Coordination du travail gouvernemental – Soutien » BOP n°305 « Stratégie économie et fiscale - Opérations spécifiques » (action1)

-BOP n°165 « Conseil d'Etat et autres juridictions administratives » (actions 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7)

-BOP n°216 « Action sociale » (actions 1 à 5)

-BOP n°216 « Contentieux » (action 6)

-BOP n°216 « Crédits informatiques » (action 3)

-BOP n°232 « Vie politique » (organisation des élections, action 2)

-BOP n°307 « Administration territoriale » (PNE)

-BOP n°309 « Entretien des bâtiments de l'Etat » (action 1)

-BOP n°309 « Entretien des bâtiments de l'Etat » (CIPI)

-BOP n°723 « Contribution aux dépenses de l'Etat » (CIPI)

2) des BOP régionaux suivants :

-BOP n°104 « Intégration et accès à la nationalité » (action 12)

-BOP n° 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » (actions 1, 2 et 4)

-BOP n°148 « Fonction publique » (action 2)

-BOP n°177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » (actions 1, 2 et 3)

-BOP n°303 « Immigration et asile » (actions 2 et 3)

-BOP n°307 « Administration territoriale » (actions 1 à 5)

-BOP n°309 « Entretien régional des bâtiments de l'Etat »

-BOP n°333 « Moyens mutualisés des services déconcentrés » (action 2)

-BOP n°723 « Contribution aux dépenses immobilières »

3) du BOP départemental suivant :

-BOP n° 833 « Avances sur imposition » (actions 1 et 2)

Article 3 : Cette délégation concerne tous documents administratifs et pièces comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses ainsi que ceux relatifs aux opérations concernant les recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions...) à l'exception :

- des décisions de subventions de fonctionnement supérieures à 30 000 €,
- des décisions de subventions d'investissement supérieures à 100 000 €,
- des marchés publics en procédure formalisée,
- des décisions de passer outre aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier,
- des ordres de réquisition du comptable public,
- des décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'Etat.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude GENEY, délégation est donnée à Monsieur Baptiste ROLLAND, directeur de cabinet de la préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, pour les actes administratifs et financiers dans les conditions définies aux articles 1 et 2 de la présente délégation.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Jean-Claude GENEY et Baptiste ROLLAND, délégation est donnée pour les actes administratifs et financiers, à l'exception des arrêtés attributifs de subvention ou conventions, relevant de l'article 2 du présent arrêté et sous les réserves générales de l'article 3, dans l'ordre à :

- M. Olivier NGUYEN, directeur des moyens de l'Etat à la préfecture de la Somme, M. Eric MENINDES, directeur des affaires juridiques et de l'administration locale à la préfecture de la Somme, Mme Christiane HOSTEN, directrice de la direction des titres et de la citoyenneté chacun dans les limites de son service,
- Mme Blandine DUPONT, chef du bureau des moyens financiers de l'Etat.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du directeur régional et départemental des finances publiques de la région Picardie.

Article 6 : Hors programme CHORUS, Mme Blandine DUPONT reçoit délégation pour signer les titres de perception et les rendre exécutoires.

En l'absence et en cas d'empêchement de Mme Blandine DUPONT, cette délégation est exercée par M. Xavier DURAND-VIEL, secrétaire administratif de classe normale.

Article 7: Le secrétaire général de la préfecture de la Somme et le directeur régional et départemental des finances publiques de la région Picardie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 23 avril 2015

La préfète,

Signé : Nicole KLEIN

ARRÊTÉS DE LA PRÉFÈTE DE RÉGION

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

**Objet : Arrêté de subdélégation financière consentie par Mme Marie-Laure ETIENNE,
Directrice Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Picardie**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Mme Nicole KLEIN, Préfète de la région Picardie, Préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté du 23 mars 1994 portant règlement de la comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 26 janvier 2015 nommant Mme Marie-Laure ETIENNE, Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Picardie ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 26 février 2015, nommant Mme Christine JAAFARI, Directrice Régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2015 portant délégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme déléguée et de responsable d'unité opérationnelle à Mme Marie-Laure ETIENNE, Directrice Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Picardie ;

Vu l'arrêté de subdélégation financière en date du 25 février 2015, consentie par Mme Marie-Laure ETIENNE, directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Sur proposition de la Directrice Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Picardie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En vertu de l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2015 susvisé, Mme Marie-Laure ETIENNE, Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Picardie, sous sa responsabilité en tant que responsable de Budget Opérationnel de Programme régional déléguée et d'Unité Opérationnelle, subdélègue sa signature à M. Bertrand VANDEMOORTELE, en sa qualité de valideur de l'application comptable CHORUS.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Laure ETIENNE, Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Picardie et de la personne visée à l'article 1^{er} ;

En vertu de l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 30 janvier susvisé, Mme Marie-Laure ETIENNE, Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Picardie, sous sa responsabilité en tant que responsable de Budget Opérationnel de Programme régional déléguée et d'Unité Opérationnelle, subdélègue sa signature à Mme Christine JAAFARI, Directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Picardie, exclusivement pour les budgets opérationnels de programmes 163, 219, 124, 333 et 309.

Article 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté de subdélégation susvisé en date du 25 février 2015.

Article 4 : La Directrice Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Picardie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux Préfets de l'Aisne et de l'Oise ainsi qu'au Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Picardie, Préfecture de la Somme.

Article 5 : Le présent arrêté prend effet à compter de la date de publication au Recueil des Actes Administratifs.

Amiens, le 20 avril 2015

Pour la Préfète et par délégation,

La Directrice régionale de la jeunesse,

des sports et de la cohésion sociale de Picardie,

Marie-Laure ETIENNE

AUTRES

ETABLISSEMENT PUBLIC MÉDICO-SOCIAL D'AMIENS

Objet : Avis de concours sur titres pour le recrutement d'aide médico-psychologique. Réf : Décret n°2007-1188 du 03 août 2007 portant statut particulier du corps d'aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière modifié

Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir 1 poste d'aide médico-psychologique au sein de l'établissement médico-social d'Amiens.

Peuvent faire acte de candidature, les titulaires du diplôme d'état d'aide médico-psychologique.

A l'appui des demandes d'admission à concourir, vous devez joindre une lettre de motivation manuscrite, un curriculum vitae, un justificatif de nationalité en cours de validité, les diplômes et certificats dont vous êtes titulaires.

Les demandes d'admission à concourir doivent parvenir dans un délai de deux mois à compter de la publication de cet avis dans le Recueil des actes administratifs à :

Madame La Directrice

Etablissement Public Médico-Social d'Amiens,

8, Rue Lescouvé

80000 Amiens

Fait à Amiens, le 24 avril 2015

La Directrice,

Signé : Fabienne HEULIN-ROBERT

Objet : Avis de concours sur titres pour le recrutement d'aide-soignants de classe normale Réf : Décret n°2007-1188 du 03 août 2007 portant statut particulier du corps d'aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière modifié

Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir 10 postes d'aide-soignants au sein de l'établissement médico-social d'Amiens.

Peuvent faire acte de candidature, les titulaires du diplôme d'état d'Aide-soignant.

A l'appui des demandes d'admission à concourir, vous devez joindre une lettre de motivation manuscrite, un curriculum vitae, un justificatif de nationalité en cours de validité, les diplômes et certificats dont vous êtes titulaires.

Les demandes d'admission à concourir doivent parvenir dans un délai de deux mois à compter de la publication de cet avis dans le Recueil des actes administratifs à :

Madame La Directrice

Etablissement Public Médico-Social d'Amiens,

8, Rue Lescouvé

80000 Amiens

Fait à Amiens, le 24 avril 2015

La Directrice,

Signé : Fabienne HEULIN-ROBERT

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Objet : Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'un assistant socio-éducatif (emploi d'éducateur spécialisé) de la fonction publique hospitalière en vue de pourvoir un poste vacant dans cet établissement

vu l'arrêté du 27 juillet 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière modifié par l'arrêté du 8 août 1994, l'arrêté du 12 mai 2010 et l'arrêté du 1er octobre 2014;

vu la circulaire n°DGOS/RH3/RH4/DGCS/4B/2012/378 du 5 novembre 2012 relative à la généralisation de la procédure de publication simplifiée des avis de concours et examens professionnels de divers corps de la fonction publique hospitalière ;

vu la publication de la vacance d'emploi d'un poste d'assistant socio-éducatif (fonction éducateur spécialisé) sur le site de l'ARS Picardie ;

ARRETE

peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions énumérées à l'article 3 (2°) du décret n° 93-652 du 26 mars 1993 modifié portant statut particulier des éducateurs spécialisé de la fonction publique hospitalière.

les candidatures doivent être adressées (le cachet de la poste faisant foi) ou remises dans un délai d'un mois à compter du 23 avril 2015, à Madame la Directrice du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille 45 rue Moïse Delouard CS 30001 80084 AMIENS CEDEX 2 conformément à l'arrêté du 27 juillet 1993 relatif aux conditions et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des animateurs, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates et lieux du concours

Fait à Amiens, le 23 avril 2015

La Directrice

Signé :Aurore GILLON MOREEL

Objet : Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'un moniteur éducateur de la fonction publique hospitalière en vue de pourvoir deux postes vacants dans cet établissement

vu l'arrêté du 27 juillet 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des moniteurs éducateurs de la fonction publique hospitalière modifié par l'arrêté du 8 août 1994, l'arrêté du 12 mai 2010 et l'arrêté du 1er octobre 2014;

vu la circulaire n°DGOS/RH3/RH4/DGCS/4B/2012/378 du 5 novembre 2012 relative à la généralisation de la procédure de publication simplifiée des avis de concours et examens professionnels de divers corps de la fonction publique hospitalière ;

vu la publication de la vacance d'emploi de deux postes de moniteur éducateur sur le site de l'ARS Picardie ;

ARRETE

peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions énumérées à l'article 3 (2°) du décret n° 93-652 du 26 mars 1993 modifié portant statut particulier des éducateurs spécialisés de la fonction publique hospitalière.

les candidatures doivent être adressées (le cachet de la poste faisant foi) ou remises dans un délai d'un mois à compter du 23 avril 2015, à Madame la Directrice du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille 45 rue Moïse Delouard CS 30001 80084 AMIENS CEDEX 2 conformément à l'arrêté du 27 juillet 1993 relatif aux conditions et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des animateurs, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates et lieux du concours

Fait à Amiens, le 23 avril 2015

La Directrice

Signé :Aurore GILLON MOREEL

